REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-:-:-

DECRET N°71-215 du 5 novembre 1971
portant nomination d'un Intendant Militaire Adjoint.

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU La Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;

VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;

VU le Décret n°70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement ;

VU la Loi n°60-32 du 28 Juillet 1960, portant création des Forces Armées Dahoméennes ;

VU l'Ordonnance n°70-42/PC/DN du 24 Juillet 1970, portant Organisation Générale de la Défense Nationale ;

VU le Décret N°70-248/CP/DN du 25 septembre 1970, portant attributions du Directeur du Service de l'Intendance Militaire ;

Sur proposition de la Haute Autorité chargée de la Défense Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E

ARTICLE 1ER.- Le Capitaine d'Administration LAHAMI Thomas est nommé Intendant Militaire Adjoint.

ARTICLE 2.- Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet à compter du 1er juillet 1971 et qui sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 5 novembre 1971

par le Conseil Présidentiel

Hubert MACA

Justin AHOMADEGBE TOMETIN

Sourou MIGAN APITHY

Ampliations :
PCP 8 - MCP 4 - CS 6
Ministères 12 - HC 2
DSIM 4 - Intéres. 1
DN-EMAT-EMGN-EMSC 8
SGG 4 - IAA-DCCT 2
IGF-JORD-DC-CF-DB 5
DGAJL-DEP-Dt.Stat. 6
Trésor 4 - DI 8.

Le Ministre des Finances,

Pascal CHABI KAO